



Communiqué de presse  
19 septembre 2018

## Journée régionale de la qualité de l'air en Île-de-France : des avancées notoires

L'Etat, les collectivités et les acteurs de la société civile se sont réunis mardi 18 septembre à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris à l'occasion de la journée régionale de la qualité de l'air. Pour permettre aux Franciliens de respirer un air de meilleure qualité, tous les acteurs concernés ont approuvé le 31 janvier 2018, un plan pour la qualité de l'air en Île-de-France, qui entre désormais en phase opérationnelle.

Impliqué et intéressé par cet enjeu majeur de santé publique, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris souligne : « *Tout le monde est concerné par le sujet. Des actions concrètes et engagées pouvant être mises en œuvre rapidement et ayant un impact direct sur la qualité de l'air sont mises en places en Île-de-France, comme la future création d'une zone à faible émission. Pour répondre à la feuille de route demandée par le ministre de la transition écologique et solidaire nous voulons accélérer ces actions.* »

### Des orientations entrées dans une phase active

Le point d'étape réalisé par l'ensemble des partenaires, après six mois de travail, a permis d'acter que la moitié des orientations est déjà entrée dans une phase opérationnelle avec notamment :

- le lancement d'une étude de préfiguration d'une **zone à faible émission** sur le territoire intérieur à l'A86, afin de réduire les émissions des véhicules les plus polluants dans la zone dense ;
- le durcissement des **normes d'émissions** des installations de combustion industrielles.

D'autres travaux ont également été engagés comme l'étude d'un guichet unique des aides aux remplacements des véhicules polluants ou encore l'élaboration d'une charte pour les chantiers ou pour l'utilisation du chauffage au bois.

### Des moyens financiers mobilisés

Ce point d'étape a également permis d'initier l'exécution d'autres projets :

- une prime de près **d'1 million d'euros** est allouée en Île-de-France à la conversion des véhicules polluants ;
- des « fonds air bois », de **3 millions d'euros** pour un fonds régional et **1,45 million d'euros** pour un fonds métropolitain sont attribués afin d'inciter les Franciliens à renouveler leur équipement de chauffage au bois peu performant, l'un des principaux émetteurs de particules.

### **Quelques chiffres**

L'Île-de-France a connu 12 jours de pics de pollution (dépassements des seuils européens) en 2017 contre 18 en 2016.

Les concentrations moyennes en particules PM10 ont baissé de près de 20 % sur les 15 dernières années et les concentrations en dioxyde d'azote ont baissé de plus de 30 % en fond urbain.

Le chauffage au bois peu performant est l'un des principaux émetteurs de particules. Il représente 33 % des PM10, particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres et 47 % des PM 2,5, particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres.

### **Contact presse**

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)